

Des verges pour se faire battre

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

5 octobre 2018

Les mauvaises nouvelles pleuvent. Elles émanent de la Cour des comptes, de la chambre régionale des comptes – ce qui est devenu courant — du tribunal administratif de Basse-Terre, de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada). Toutes ces informations ont un trait commun. Elles indiquent une propension de notre personnel politico-administratif à biaiser — doux euphémisme — avec les principes qui régissent l'organisation et la marche de nos collectivités. Le maire de Pointe-à-Pitre et le directeur de Guadeloupe formation rechignent à communiquer à un syndicat qui en fait la demande des documents réputés publics. Ils concernent les conditions d'embauche d'agents. Les syndicats considèrent que la non-communication de pièces publiques est synonyme d'entourloupe. Elles saisissent du coup dans l'ordre la Cada et le tribunal administratif.

La Cour des comptes a épinglé un cadre, directeur de cabinet de la ville de Basse-Terre. Il percevait 160 000 euros par an soit près de 13 500 euros par mois. Un cadre de cabinet ne peut percevoir plus de 90 % du salaire de la plus haute rémunération de la collectivité qu'est de directeur général des services. Au 9e échelon, ce dernier est payé 3 750 euros dans l'Hexagone, dans les villes qui comptent de dix à vingt mille habitants. Ajoutons les 40 % de surrémunération. Cela ne fait guère que 5 261 euros. On est très loin des 13 500 euros mensuels. La Cour des comptes a demandé au cadre le remboursement de 80 000 euros. C'est une indication quant au salaire auquel il pouvait prétendre.

Ces informations arrivent en cascade et font tache. Elles tendent à légitimer le discours du Président de la République qui lors de sa visite a évoqué la corruption du personnel politique et promis des sanctions. Bien sûr, tous les élus ne sont pas concernés. Il faut toutefois avouer que la succession d'entorses – encore un euphémisme — aux règles de la fonction publique au profit de quelques-uns vient corroborer le discours de l'État. Emmanuel Macron a été accusé de désigner du doigt les élus. La méthode

et les mots ont été rudes. Sans doute. N'empêche, il est bon de se mettre en mémoire ce vieux proverbe : "qui veut du respect s'en procure".